



- Mairie de Larra -
- 31330 -

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE MUNICIPAL

Date : 04/04/2024

Arrêté numéro : AM 1.2024.4
Thème : Occupation du domaine public
Type d'arrêté : Temporaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Date d'affichage : 08/04/2024

OBJET : AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RALLYE RANDONNÉE DOMAINE DE CAVAILLÉ

Le Maire de la Commune de LARRA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-et suivants,
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2125-1 et suivants,
Vu le Code du commerce et notamment les articles L.310-2, R.310-8 et R.210-9,
Vu le Code pénal et notamment les articles 321-7 et 321-8,

Considérant la nécessité pour l'organisateur d'une manifestation se déroulant sur le domaine public d'obtenir une autorisation du maire,
Considérant la localisation de la manifestation qui se déroulera au Domaine de Cavaillé
Considérant la demande faite par l'association APE Larra

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'association APE Larra est autorisée à occuper le domaine public le dimanche 28 avril 2024 de 14h à 18h pour l'organisation du « rallye randonnée » au sein du village avec départ et arrivée sur le domaine de Cavaillé

L'autorisation est accordée pour l'espace cité :

- Domaine de Cavaillé

Article 2 :

Le bénéficiaire doit veiller à laisser un accès permanent aux engins de secours à l'intérieur de la manifestation.



- Mairie de Larra -
- 31330 -

Le bénéficiaire doit veiller au maintien en bon état de propreté des lieux occupés et devra, le cas échéant, assurer les travaux de nettoyage à l'issue de la manifestation.

Article 3 :

Les engins de plus de 3.5T sont interdits d'accès dans l'Impasse de Cavailié.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché à la commune de Larra ainsi que sur le lieu de la manifestation.

Article 5 :

Le Maire de Larra et le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Haute – Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Larra, le 04/04/2024

Le Maire,

Jean-Louis MOIGN

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services,
Tanguy ENAUD